FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2015/07 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2015/05 modifiée du 22 septembre 2015 portant délégation de signature à certains agents de la direction Interventions,

DÉCIDE

Article 1 : service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation

L'article 4 de la décision FranceAgriMer/Interventions/2015/05 modifiée susvisée est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric DOUEL, chef du service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Katia TARASSENKO, chef de l'Unité Aides aux exploitations et expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie BOSSARD, adjointe à la chef d'unité Aides aux exploitations et expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Florence POINSSOT, adjointe à la chef d'unité Aides aux exploitations et expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Vanessa LAUGE, adjointe à la chef d'unité Aides aux exploitations et expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Vanessa LAUGE pour les actes relatifs aux aides à l'apiculture.

Délégation de signature est donnée à Madame Katia TARASSENKO et à Madame Vanessa LAUGE pour les actes relevant des mesures visées à l'article L.621-3, 6°, du code rural et de la pêche maritime.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Clément JAUBERTIE, chef de l'unité Entreprises et filières pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence FOUQUE pour les actes relevant du dispositif d'aide aux entreprises de l'unité Entreprises et filières.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 2 novembre 2015

Le directeur général de FranceAgriMer

Éric ALLAIN